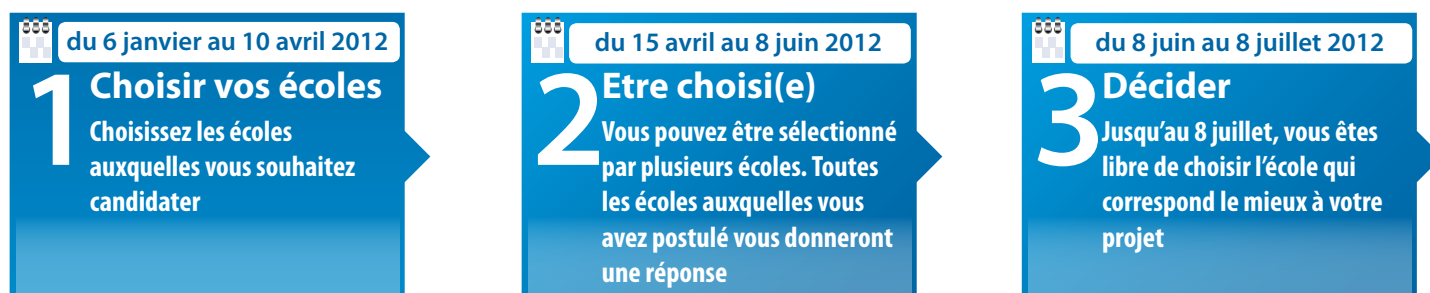


Procédures et calendrier

Vous êtes sur le portail grandesecoles-postbac. Il vous donne les informations et la procédure de gestion de vos candidatures aux écoles d'ingénieurs de la Fésia et/ou aux différentes formations d'ingénieurs de l'Icam, recrutant après un Bac S, STAV ou STI.

Cette procédure vous permet d'être au centre du dispositif et donc d'être maître de vos choix :

Trois étapes pour choisir, puis décider :



Quelques dates clés :

- Vous pouvez candidater jusqu'au 10 avril 2012
- Vous envoyez votre ou vos dossier(s) de candidature avant le 14 avril 2012
- A partir du 18 avril, vous recevrez votre convocation aux épreuves écrites pour les écoles de la Fésia
- Pendant le mois de mai : convocation aux entretiens des écoles de l'Icam, de l'ISARA-Lyon, de l'EI PURPAN à Toulouse et du groupe ESA à Angers
- Toutes les écoles auxquelles vous postulez vous donneront une réponse le 8 juin 2012
- Vous avez jusqu'au 8 juillet 2012 minuit pour décider librement votre orientation et donner votre réponse définitive en connaissant précisément les écoles dans lesquelles vous êtes admis(e)

« Choisir vos écoles » du 6 janvier au 10 avril 2012

Date limite d'envoi des dossiers le 14 avril 2012

Vérifier que vous remplissez les conditions requises pour candidater

- Vous pouvez postuler si vous êtes **scolarisé dans le système éducatif français** - Baccalauréat dans l'année universitaire courante, ou si vous avez **obtenu un Baccalauréat il y a moins d'un an**.
- Si ces conditions ne sont pas remplies (inclus tout candidat extérieur au système éducatif français), vous devez formuler **une demande de dérogation** auprès des établissements auxquels vous souhaitez candidater. Dans l'attente d'une validation de la dérogation par le (ou les) établissement(s) choisis, le processus est mis en attente.

Faire une demande de dérogation

- **La demande de dérogation se fait en ligne** (formulaire de demande de dérogation qui renseigne notamment sur le cursus). Cette dérogation doit être motivée et inclure les écoles sélectionnées.
- Chaque établissement concerné par la demande de dérogation **répond (positivement ou négativement) par mail**. Si au moins un établissement accepte, vous êtes autorisé à poursuivre votre inscription. *ATTENTION : Vous ne pourrez postuler qu'aux établissements qui ont accepté votre demande.*

Vous inscrire sur le portail GEPB

Vous souhaitez postuler aux écoles de la FESIA et/ou aux formations de l'Icam. Vous devez vous connecter sur le portail GEPB et fournir quelques données personnelles obligatoires : nom, prénom, date de naissance, adresse de messagerie. Après cette première étape, un mail vous est automatiquement renvoyé, auquel vous devez répondre sous 72 h.

Vous recevez en retour un numéro de dossier et un mot de passe (**à conserver précieusement**) vous permettant de poursuivre votre inscription.

Saisir vos données personnelles

Vous poursuivez votre inscription en saisissant des données supplémentaires, concernant notamment votre état civil.

Choisir vos écoles/établissements

Cette phase vous permet de sélectionner les écoles auxquelles vous postulez :

- pour les écoles de la Fésia : vous pouvez candidater au maximum à 3 écoles sur 4 ;
- pour l'Icam : Ingénieur Icam Intégré et/ou ingénieur Icam Apprentissage.

Vous n'avez pas à classer ni à hiérarchiser les écoles entre elles.

Saisir les données concernant votre cursus

Cette étape vous permet de saisir toutes les données concernant votre parcours scolaire. Vous devez saisir les éléments concernant vos années de lycée (3 ou plus si redoublement) ainsi que les éléments concernant l'année scolaire en cours si vous avez passé votre BAC en 2011.

Il vous sera demandé votre numéro INE ou BEA ou numéro national composé de 10 chiffres et 1 lettre : ce numéro figure sur le relevé de notes des épreuves anticipées du BAC de français. Il vous sera également demandé votre numéro d'inscription sur le portail APB : à indiquer si vous vous êtes également inscrit sur APB.

Régler vos frais d'inscription et valider votre demande

Pour l'année 2011-2012, les coûts sont :

- 130 euros pour 3 écoles maximum de la Fésia
- 130 euros pour les 4 sites de la formation ingénieur Icam Intégré
- 130 euros pour les 4 sites de la formation ingénieur Icam Apprentissage
- gratuité pour les boursiers de l'année scolaire en cours. (si vous êtes actuellement boursiers, vous pouvez bénéficier de droits d'inscription gratuits en nous envoyant votre attestation de bourse pour l'année en cours. Attention votre dossier sera bloqué jusqu'à réception de cette attestation)

Le règlement s'effectue en ligne par carte bancaire.

En cas d'impossibilité, un versement par chèque est possible. Vous devez adresser votre règlement à :

Si vous postulez à la FESIA : GEPB

3 bis Cité d'Hauteville

75010 PARIS

A l'ordre de « Fésia Portail »

Si vous postulez à l'Icam : ICAM

Service des Admissions

6 Rue Auber

BP 10079

59016 LILLE CEDEX

A l'ordre du Groupe ICAM

Vous ne pouvez pas poursuivre votre inscription, tant que le règlement des droits d'inscription n'est pas effectué ou tant que la justification de situation de boursier n'est pas envoyée.

Le règlement déclenche l'envoi du dossier d'inscription.

Saisir vos notes sur le portail

Cette phase vous permet de saisir vos notes, de la seconde à la terminale (2nd trimestre terminale inclus).

Important : toutes les informations transmises sont vérifiées. En cas de fraude, votre candidature aux écoles du portail sera annulée et il vous sera impossible de renouveler votre inscription.

Remarque : Si vous avez postulé **seulement** aux écoles du groupe Icam, vous n'avez pas à saisir vos notes sur le portail. Elles vous seront directement demandées sur papier dans votre dossier de candidature.

Compléter votre dossier d'inscription

Le dossier est un élément fondamental du processus de sélection pour toutes les écoles du portail.

Dans le cas d'une inscription aux écoles de la Fésia et aux formations ingénieurs de l'Icam, vous devez remplir deux à trois dossiers distincts.

Le ou les dossiers sont à renvoyer au plus tard le 14 avril 2012 aux adresses indiquées sur les dossiers.

Icam

Dans le cas d'une inscription à la formation ingénieur Icam Intégré (1 à 3 sites) et/ou à la formation ingénieur Icam Apprentissage (1 à 4 sites), vous constituerez 1 ou 2 dossiers de candidature distincts.

Liste des pièces à fournir avec le dossier :

- Bulletins de la seconde à la terminale (y compris le second trimestre de terminale)
- Récapitulatif des notes
- Formulaire de candidature (pdf à imprimer après l'avoir rempli en ligne sur le portail d'admissions)
- Une photo d'identité (indiquer nom et prénom au verso) que vous agraferez sur le dossier de candidature
- Photocopie des résultats du Bac Français et photocopie éventuelle du Bac
- 1 lettre de motivation

- Lettres d'appréciation :
 - ➔ **Formation ingénieur Icam Intégré**
 - 3 lettres d'appréciation des professeurs de mathématiques, de sciences physiques et d'une matière littéraire (philosophie, histoire-géographie, langue)
 - ➔ **Formation ingénieur Icam Apprentissage**
 - 3 lettres d'appréciation des professeurs de mathématiques, de sciences physiques, d'une matière littéraire (philosophie, histoire-géographie, langue)
 - 1 lettre d'appréciation d'un professeur technique pour les candidat(e)s issu(e)s des filières STI/SI.

Fésia

Liste des pièces à fournir avec le dossier :

- Bulletins de la seconde à la terminale (même si redoublement). Pour les candidats en année Post-bac, joindre aussi les bulletins de l'année en cours.
- Récapitulatif des notes saisies sur le site grandesecoles-postbac (à imprimer)
- Formulaire de candidature signé à télécharger sur le site et à imprimer
- Photocopie des résultats obtenus aux épreuves anticipées de français du Baccalauréat
- Photocopie éventuelle des notes obtenues au Baccalauréat
- Photocopie éventuelle du Bac
- 4 lettres d'appréciation provenant de votre professeur de mathématiques, de votre professeur physique-chimie, de votre professeur de SVT (TS option SVT) ou bien Sciences de l'Ingénieur (TS option SI) ou bien Biologie-écologie (TS option Biologie-écologie). La 4^e lettre sera celle d'un professeur de lettres de votre choix (philosophie, histoire-géographie, langues) ou d'une discipline qui vous motive particulièrement.

NB : n'attendez pas le dernier moment pour solliciter vos professeurs pour ces lettres et tenez compte des vacances scolaires de printemps de votre zone. Certaines écoles de la Fésia envoient un complément de dossier que vous devez renvoyer directement à l'école concernée.

« Etre choisi(e) » du 15 avril au 8 juin 2011

Les écoles de la Fésia et l'Icam ont chacune leur procédure propre

Procédure Fésia

Dossier de candidature

L'analyse du dossier de candidature est un élément essentiel du processus de sélection et contribue pour une part importante à l'admission des candidats dans nos écoles.

Epreuves écrites

Les candidats au groupe des écoles de la Fésia auront à passer des épreuves écrites (Banque d'épreuves communes Fésic), qui auront lieu le **samedi 12 mai 2012**. Il existe une trentaine de centres d'épreuves (vous choisissez votre centre au moment de votre inscription sur le portail).

Les épreuves se présentent sous forme de QCM couvrant une grande partie du programme de terminale S.
Les épreuves sont :

- Mathématiques : 2h30, coefficient 3
- Chimie : 1h 30, coefficient 2
- Physique : 2 h 30, coefficient 2
- SVT : 1 h 30, coefficient 3

Les notes obtenues au BAC Français (écrit coefficient 2, oral coefficient 1) sont prises en compte dans le calcul de la note finale des épreuves écrites.

REMARQUE : exceptionnellement, des candidats peuvent être exemptés des épreuves écrites (par exemple, éloignement trop important d'un centre de concours). Vous pouvez adresser vos demandes par mail à : contact2012@grandesecoles-postbac.fr

ANNALES FESIC 2011 - Sciences de la Vie et de la Terre - Chimie - Physique - Mathématiques

ANNALES FESIC 2010 - Sciences de la Vie et de la Terre - Chimie - Physique - Mathématiques

ANNALES FESIC 2008 - Mathématiques

ANNALES FESIC 2007 - Sciences de la Vie et de la Terre - Chimie - Physique

ANNALES FESIC 2005 - Sciences de la Vie et de la Terre

Convocations aux entretiens

A l'issue de l'étude de votre dossier de candidature, vous êtes invités ou non à passer des entretiens dans les écoles suivantes : ESA d'Angers, EI PURPAN, ISARA-Lyon

Si vous êtes invités à passer des entretiens, vous serez :

- contacté directement (EI PURPAN et ESA d'Angers)
- amené à valider votre rendez-vous sur le site du portail d'admission grandesecolespostbac.fr (ISARA-Lyon). *Remarque* : vous serez avertis de la mise en ligne du calendrier par mail.

Publication des résultats

La publication des résultats vous permettra de connaître les écoles dans lesquelles vous êtes admis. Vous aurez donc le choix entre plusieurs options. A vous de décider.

Elle aura lieu le vendredi 8 juin 2012 sur le portail et vous serez averti individuellement par mail.

Vous aurez une réponse de toutes les écoles auxquelles vous avez postulé.

Trois statuts possibles :

- liste principale (admis définitivement)
- liste complémentaire
- liste des non admis (ni liste principale, ni liste complémentaire)

Procédure Icam

Convocations aux entretiens

A l'issue de l'étude de votre dossier de candidature, vous êtes invités ou non à passer des entretiens à l'Icam sur le site de votre choix.

Remarque : Les candidats à la formation ingénieur Icam Apprentissage seront systématiquement convoqués pour deux entretiens. Vous serez alors amené à réserver un créneau horaire directement sur le site du portail d'admission grandesecoles-postbac.fr.

Publication des résultats

La publication des résultats vous permettra de connaître la ou les formations dans lesquelles vous êtes admis et le site de votre choix retenu.

Elle aura lieu le **vendredi 8 juin 2012** sur le portail et vous serez averti individuellement par mail. Vous aurez une réponse de toutes les écoles auxquelles vous avez postulé.

Trois statuts possibles :

- liste principale (admis définitivement)
- liste complémentaire
- liste en attente des résultats du BAC et du 3^e trimestre (pour les formations Ingénieurs de l'Icam)

«Décider» du 8 juin au 8 juillet 2012

Publication des résultats

La publication des résultats vous permettra de connaître les écoles dans lesquelles vous êtes admis. Vous aurez donc le choix entre plusieurs options. A vous de décider.

Elle aura lieu le **vendredi 8 juin 2012** sur le portail et vous serez averti individuellement par mail. Vous aurez une réponse de toutes les écoles auxquelles vous avez postulé.

Quatre statuts possibles :

- liste principale (admis définitivement)
- liste complémentaire
- liste en attente des résultats du BAC et du 3^e trimestre (pour les formations Ingénieurs de l'Icam)
- liste des non admis (ni liste principale, ni liste complémentaire)

Prendre votre décision

Suite à la publication des résultats :

- **Vous êtes admis en liste principale : positionnez-vous sur le portail avant le mardi 26 juin 2012 et répondez aux écoles :**
 - ➔ **OUI définitif** : Vous acceptez votre admission dans l'une des écoles dans laquelle vous avez été admis. Cela signifie que vous démissionnez automatiquement de toutes les autres écoles du portail
 - ➔ **OUI MAIS** : L'école dans laquelle vous êtes admis vous intéresse toujours mais vous réservez votre choix et préférez attendre la totalité des résultats avant de vous décider.
 - ➔ **NON** : Vous refusez d'entrer dans cette école, ce refus est définitif.
- **Vous êtes en liste complémentaire : indiquez sur le portail avant le 26 juin 2012 votre souhait ou non de rester candidat**

ATTENTION : Les écoles font éventuellement évoluer leur liste complémentaire à partir du 27 juin 2012 et déclarent progressivement en admis définitifs des candidats en liste complémentaire. Vous devez donc bien suivre l'évolution des listes complémentaires et les instructions données par chaque école pour répondre à ces offres successives d'admission. Vous devez ensuite vous positionner sur le portail (oui, non).

Au plus tard le 8 juillet 2012

Vous devez obligatoirement modifier votre statut « oui mais » si vous ne l'avez pas encore fait ou si vous avez été admis suite aux résultats du BAC (pour les formations Ingénieurs de l'Icam)

2 possibilités :

- **OUI** signifie «J'accepte d'entrer dans cette école et je démissionne de toutes les autres écoles du portail grandesecoles-postbac dans lesquelles j'étais candidat»
- **NON** signifie «Je refuse d'entrer dans cette école», ce refus est définitif.

ATTENTION : Si vous ne vous positionnez pas, vous prenez le risque d'être radié de l'école dans laquelle vous avez été admis. La réponse OUI MAIS n'étant plus possible après le 8 juillet 2012.

Vous êtes admis et vous avez répondu Oui, un courrier vous parviendra sous huitaine pour le versement d'arrhes (acompte sur scolarité), qui validera définitivement votre inscription.